

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
Région Rhône-Alpes – Département du Rhône –
Arrondissement de Villefranche-sur-Saône – Canton de Belleville –
Commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le **dix-huit avril** à dix-neuf heures, le conseil municipal de Corcelles-en-Beaujolais légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul CHEMARIN, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de M. CLOIX, GAUDET, JAMBON, excusés, et GENEVAY (arrivée de Mme DUCLOS à 19h40 et de M. FALCHERO à 21h00) M. DUCOTTET a été élu(e) secrétaire.

Lecture faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci n'appelant aucune remarque, a été adopté.

ON PASSE A L'ORDRE DU JOUR.

Affichage physique du 28/04/2011 – Affichage sur site Internet du 28/04/2011

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010

Les comptes administratifs 2010 sont approuvés (Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment des votes), faisant apparaître des résultats excédentaires d'un montant de 115 114.47 € pour le **budget annexe de l'assainissement**, et de 118 394.32 € ramené à 107 589.01 € pour le **budget principal** compte tenu du résultat des « Restes à Réaliser ».

Les comptes de gestion du receveur municipal pour 2010, identiques aux écritures communales, sont aussi approuvés à l'unanimité et les affectations des résultats sont entérinées.

BUDGET 2011

Le **budget annexe de l'assainissement** s'équilibre à 20 000 € en section d'exploitation et à 1 386 454 € en section d'investissement. Il comporte toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de la nouvelle station d'épuration, réajustées en fonction des nouvelles contraintes liées au nouveau site d'implantation, la commune ayant dû acquérir un nouveau terrain situé hors zone d'inondabilité.

Le **budget principal** s'équilibre à 587 259 € en section de fonctionnement et à 366 856 € en section d'investissement, il a été réalisé sans augmentation des taux des impôts communaux qui restent fixés à 14.77% pour la taxe d'habitation, 20.75% pour la taxe sur le foncier bâti et 37.12% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ce budget comporte, prioritairement : la création après réhabilitation et mise aux normes, de deux appartements locatifs dans le bâtiment municipal situé sur la place De Saint Laumer, l'aménagement du centre du village, l'achat de 80 m2 de terrain non bâti à usage de cheminement piétonnier dans le centre bourg, la rémunération (solde) du cabinet LATITUDE UEP chargé d'assister la commune dans la transformation de son Plan

d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques, l'achat de plusieurs matériels et mobiliers nécessaires aux services municipaux et aux écoles. Différents travaux sur les bâtiments sont programmés, tels la réfection de la façade côté nord de la salle des fêtes, très abîmée après la démolition de l'Eventail, des travaux dans les salles de classe, l'aménagement du cimetière et l'achat d'une base pour colombarium...

La contribution communale à verser au SYDER (Syndicat d'Energies du Rhône) continuera d'être inscrite au budget communal (elle peut en effet être fiscalisée) ; pour 2011, elle s'élève à 32 921 € (montant 2010 : 20 203.04 €).

La contribution municipale au Syndicat de Voirie s'élève à 15 138 € (contre 17 155 € en 2010).

Les subventions de fonctionnement ont été votées, d'un montant de 12 207 € en faveur des associations du village, et de 2 104 € pour les autres.

A noter que la commune continue de bénéficier de la récupération de la TVA de l'année n-1 dans le cadre du **Plan de Relance de l'Economie**.

RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES DU CONSEIL MUNICIPAL – Aucune suite n'a été donnée aux DIA¹ déposées pour la vente des biens cadastrés section AL numéros 343, 344, 345, 346, 347 situés Lotissement Le Clos de la Fontaine. Décision identique pour les parcelles situées dans le futur Lotissement des Mûriers identifiées sous les numéros AL 15, 22, 213.

QUESTIONS DIVERSES

Mme DUCLOS est chargée de représenter la commune auprès du CAUE du Rhône (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement) lors des prochaines assemblées générales.

A noter que la DDT (Direction Départementale des Territoires) et l'Union des vignerons du Beaujolais sollicitent l'aide de la commune pour réaliser sur fonds de plan, un recensement des vignes en friche, arrachées ou replantées.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23 HEURES 30 MINUTES.

¹ DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner